

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 11 septembre 2015

9<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2015-8-9-2

**Service instructeur**  
Service des Actions Sportives

**Service consulté**

**LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT  
SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF**

Résumé : : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au B.P 2015 et d'allouer les diverses aides financières suivantes :

- 
- 25 000 € pour le fonctionnement de l'antenne mulhousienne du CREPS,
- 5 200 € pour 6 clubs sportifs qui bénéficient d'une subvention globale pour les actions sportives menées lors de la saison sportive 2013/2014,
- 500 € pour la participation du comité départemental de Judo à la Coupe de France,
- 3 500 € pour l'organisation par l'ACS Peugeot Citroën MULHOUSE d'une seconde rencontre de judo destinée aux jeunes licenciés et collégiens des sections sportives,
- 7 935 € d'aide aux Comités départementaux non conventionnés,
- 15 000 € aux clubs de ski et aux collègues pour l'organisation des Mercredis de Neige,
- 4 000 € pour l'attribution de bourses aux titulaires du BAFA.

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 61 135 € en dépenses de fonctionnement.

Lors du BP 2015 rapport n° CG 2015-2-9-1 du 19 février 2015, le Conseil Général a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 2 334 730 € au titre du soutien au sport et a également donné délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport. Dans ce rapport, il vous est proposé l'individualisation des montants prévus au BP 2015 pour un engagement total de 61 135 € en dépenses de fonctionnement et qui concerne :

- le fonctionnement de l'antenne mulhousienne du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS),
- les clubs sportifs,
- les comités départementaux non conventionnés,
- les Mercredis de Neige,

- les titulaires du BAFA.

<b>LE FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE DU CREPS A MULHOUSE : 25 000 €</b>
--

L'antenne du CREPS fonctionne à Mulhouse dans les locaux du Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) depuis mars 2007. Voici le tableau des aides versées au CREPS depuis l'installation de son antenne à Mulhouse.

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
22 221 €	23 063 €	30 700 €	32 717 €	38 950 €	35 000 €	35 000 €	33 250 €	
							<b>250 901 €</b>	

### 1. Le bilan d'activité de la saison 2013/2014 du CREPS :

Un bilan d'activité 2013/2014 a été réalisé le 14 novembre 2014 avec Messieurs Daniel SCHMITT, directeur du CREPS et Jean-Paul BRUNA, Directeur Adjoint.

Les points positifs que l'on peut retenir sont :

#### **Pour le haut niveau:**

L'accompagnement du sport de haut niveau sur Mulhouse par le CREPS de Strasbourg s'articule autour d'une discipline majeure qu'est la natation. En effet, avec la montée en puissance du centre d'entraînement, cette structure accueille un pôle France et un pôle Espoir. Elle est par ailleurs un lieu d'excellence pour accueillir la préparation des équipes de France aux grandes compétitions internationales.

Vient se greffer à ce dispositif la structure associée du canoë kayak, le pôle espoir volley féminin, le centre de formation de l'ASPTT volley et des groupes d'entraînement qui émanent respectivement des pôles espoir tennis et athlétisme.

Durant cette saison sportive, 44 sportifs ont bénéficié de l'accompagnement du CREPS : 1 en athlétisme, 4 en canoë-kayak, 17 en natation, 2 en tennis et 20 en volley qui s'articule autour du :

- dispositif RAMSES : Réseau d'Accompagnement Médical Scolaire Et Sportif, lequel recouvre :
  - l'animation d'un réseau d'accompagnement médical scolaire et sportif pour les athlètes haut-rhinois,
  - le dispositif des "parcours de l'excellence sportive" des fédérations qui s'est traduit par l'évolution des missions du CREPS sur des parcours individualisés de sportifs de haut niveau.
  - l'animation d'un réseau de spécialistes dans le domaine médical et paramédical pour la préservation de l'intégrité physique et psychologique des sportifs, qui a permis la mise en place d'un accueil spécifique des sportifs leur garantissant une prise en charge immédiate dans les parcours d'excellence sportive.

Il convient de relever les résultats sportifs majeurs de la saison sportive qui a été notamment marquée par le titre de champion de France 15/16 ans pour Samson BOILEAU (Natation), le titre de vice-championne de France du 200 m dos pour Fantine LESAFFRE (Natation), le triple titre chez les 15/16 ans pour Camille WISHAUP (Natation), la

confirmation de Joanne MAYER au plus haut niveau européen et mondial en canoë-kayak ou encore de Brigitte N'TIAMOAH au niveau senior (Athlétisme), le titre de champion de France UNSS Volley-ball des filles du Lycée Schweitzer (composée exclusivement des filles du pôle espoir volley-ball féminin).

Par ailleurs, on remarque que d'importants podiums ont été ravis pendant cette saison sportive, à savoir :

- deux champions de France au N1 en natation ainsi que la participation aux championnats d'Europe à Berlin et aux Jeux Olympiques de la Jeunesse à Nankin en Chine.
- Championne de France espoirs en salle sur 200 m, 3<sup>ème</sup> sur 200 m en catégorie seniors,
- Championne de France UNSS en Volley-ball et participation au championnat du monde au Portugal (15<sup>ème</sup> place),
- Une 2<sup>ème</sup> place en natation au N1 en 100 m dos et 1 500 m (catégorie 15/16 ans),
- Une 2<sup>ème</sup> place en canoë-kayak au championnat de France Seniors et la 7<sup>ème</sup> place aux championnats d'Europe de canoë-kayak par équipes (K4) à Brandeburg en Allemagne.

➤ du réseau socioprofessionnel

Il s'agit, grâce à un rapprochement avec des partenaires formateurs tels que les Collèges et les Lycées de la région mulhousienne ainsi que l'Université de Haute-Alsace, de permettre aux sportifs de réussir un double projet, tant au niveau sportif que socioprofessionnel.

Le taux de réussite aux examens en 2014 était de 100 % (7 au brevet du collège, 7 au baccalauréat et 10 pour des formations post bac).

### **Pour la formation:**

Deux actions consolident les actions de formation sur Mulhouse avec entre autres la préparation d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et des sports mention Activités Aquatiques et de la Natation (BPAAN) et le BPJEPS APT « promotion sport santé ».

Ce dispositif essentiel est complété par le recyclage du certificat d'Aptitude d'Exercer la profession de Maître Nageur Sauveteur (CAEP MNS).

Ces formations ont vocation à perdurer sur Mulhouse.

## **2. Les perspectives stratégiques à l'horizon 2017 du CREPS :**

Le CREPS de Strasbourg a entrepris depuis la rentrée 2014 une restructuration de fond en ce qui concerne le sport de haut niveau qui est déclinée sur l'ensemble des zones d'influence que sont Strasbourg et Mulhouse.

A l'horizon 2016, le format du sport de haut niveau sur Mulhouse sera articulé autour de deux disciplines que sont la natation et le tennis. Un projet concernant le squash est également en phase de réflexion.

Pour la natation, l'objectif est de poursuivre la montée en puissance des deux pôles d'entraînement et de maintenir la bivalence entraînement et formation en coopération avec la Ligue et l'ERFAN (Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation).

Pour le tennis, en lien avec le projet de la fédération, l'implantation à terme d'un pôle interrégional regroupant Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine et Alsace est à l'étude qui permettrait le transfert du pôle espoir de Strasbourg vers Mulhouse.

Ce nouveau concept permettrait d'asseoir Mulhouse dans le nouveau découpage territorial des régions et de la décentralisation du CREPS.

### **3. Le soutien du Conseil départemental à l'antenne mulhousienne du CREPS pour 2015 :**

Le budget du CREPS s'est élevé en 2014 à 173 700 €, comprenant des participations de la Ville de Mulhouse à hauteur de 33 600 €, du Rectorat à hauteur de 1 500 €, de l'État à hauteur de 5 750 € et de sponsors (Crédit Mutuel) à hauteur de 5 000 €, et la mise à disposition de personnel de l'État (DRJS, DDCSPP 68 et CREPS) 7 200 €.

Le CREPS a introduit une demande de subvention de fonctionnement auprès du Département aux fins de lui permettre la poursuite de son action à Mulhouse en 2015.

Il vous est proposé de soutenir cette action en accordant au CREPS, au titre de cette année, une subvention de 25 000 € (contre 33 250 € en 2014).

Une convention qui définit les relations partenariales du CREPS avec m2A, la Ville de Mulhouse et le Département a été élaborée en collaboration avec les services des collectivités concernées. M2A a adopté ce document à l'occasion de la réunion du conseil communautaire du 25 juin et la Ville de Mulhouse lors de la séance du conseil municipal du 29 juin dernier.

Il faut signaler que le CREPS joue un rôle majeur dans le projet de développement du Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) dont nous avons transmis la gestion à m2A au 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Un premier acompte de 50 % de la subvention départementale, soit 12 500 € sera versé après la signature de la convention précitée puis le solde sera mandaté au vu du bilan financier de l'exercice clos et d'un bilan d'activité de l'année scolaire 2014/2015.

Dans le cas où le coût définitif du budget serait supérieur aux prévisions, le CREPS, après discussion avec le Département comme prévu dans l'article 5 de la convention de partenariat, s'engage à trouver les moyens nécessaires au financement de l'antenne mulhousienne, sachant qu'en ce qui concerne le Département, le montant de la subvention est entendu comme étant un montant maximum.

Pour soutenir le fonctionnement de l'antenne mulhousienne, il est proposé d'allouer au CREPS une subvention de **25 000 €** et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat, élaborée en concertation avec la Ville de Mulhouse, m2A et le CREPS, jointe en annexe au présent rapport.

Je vous précise que dans le cadre de nos travaux d'orientations budgétaires pour 2016, la suppression de cette aide est envisagée. En effet, la loi NOTRe prévoit la décentralisation des CREPS aux Régions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce sera donc à cette nouvelle collectivité de se positionner sur le fonctionnement de l'antenne de Mulhouse.

<b>L'AIDE AUX CLUBS : 5 700 €</b>
-----------------------------------

1. Subventions aux clubs sportifs pour leurs actions sportives : déplacements en championnats de France, Jeunes Licenciés Sportifs (JLS), formation des cadres et entraînement.

Dans le cadre de l'aide aux clubs sportifs, une enveloppe spécifique intègre les montants affectés au dispositif de soutien aux clubs sportifs mis en œuvre depuis 2012.

Je vous rappelle que les principales mesures techniques de ce dispositif sont :

- Le regroupement de la majorité des subventions aux clubs en une seule subvention par club et par an, sur la base d'un formulaire annuel.
- Le calcul de la subvention selon un barème de points dont la valeur est déterminée par l'enveloppe budgétaire disponible, ce qui élimine le risque de dérapage budgétaire.
- Un seuil minimum de subvention de 200 €.

Les tableaux annexes validés récemment par le Conseil Départemental des Sports reprennent la liste de six clubs "rattrapés" dont les dossiers sont parvenus hors délais ou bien qui nécessitaient des précisions. Ces dossiers d'un montant global de **5 200 €** complètent les listes validées par la Commission Permanente réunie les 24 avril et 22 mai 2015.

Ces aides sont réparties de la façon suivante :

- Déplacements collectifs au barème : 800 €
- Subvention Jeunes Licenciés Sportifs : 200 €
- Aide à l'entraînement des jeunes : 3 300 €
- Diplômes nationaux : 300 €
- Création de club : 600 €

## 2. Aide aux déplacements en compétition nationale :

Il vous est proposé de soutenir, à titre exceptionnel, le déplacement du Comité départemental du judo qui a engagé ses jeunes minimes à la Coupe de France Minimes qui s'est déroulée à VILLEBOND SUR YVETTE le 29 mai dernier. Les filles ont terminées 2<sup>ème</sup> sur 83 équipes et les garçons 8<sup>ème</sup> sur 84 équipes.

Le Conseil Départemental des Sports a examiné cette demande dont le budget global s'élève à 6 161 € et vous propose de contribuer à ce déplacement à hauteur de **500 €**.

Au total, il vous est proposé l'attribution d'une aide financière globale de **5 700 €** en faveur de ces clubs sportifs (annexe 1).

<b>EVENEMENTS SPORTIFS : 3 500 €</b>
--------------------------------------

Cette rubrique est consacrée au financement d'évènements sportifs locaux d'envergure. Ce rapport vous propose de soutenir l'organisation d'une seconde rencontre de judo destinée aux jeunes.

L'équipe féminine senior de l'ACS Peugeot Citroën de Mulhouse de judo mulhousien de haut niveau a remporté en 2014 le titre de championne de France 1<sup>ère</sup> division.

Même si certaines de ces championnes ont quitté le club depuis, appelées par les plus grands clubs français aux moyens financiers importants, Monsieur Didier BERKATI, Président du club, regroupe régulièrement à Mulhouse E les onze athlètes féminines de haut niveau, restées licenciées dans son club.

Il a organisé le 25 février dernier au dojo de RIXHEIM situé Cité des Sports, rue Vaclav Havel, sous le parrainage du Conseil départemental, une opération de promotion du judo, permettant à cent cinquante jeunes haut-rhinois (licenciés des clubs de judo et/ou collégiens des sections sportives judo), de côtoyer ces sportives. Cette rencontre a été organisée sur le modèle de nos Mercredis Sportifs pour les sports collectifs.

Ont participé à cette après-midi sportive, les clubs d'Altkirch, Aspach-le-Bas, Baldersheim, Riedisheim, Bergheim, Mulhouse (Peugeot, Espérance et Sreg), Illzach, Wintzenheim, Ingersheim, Pfastatt, Rixheim et Sierentz.

Cette opération de communication, qui a mis aussi notre collectivité en lumière, a été organisée en liaison avec la Direction de la Communication et reconduite le 3 juin dernier.

A cette occasion, 105 enfants étaient présents sur le tapis du dojo du lycée Camille See de Colmar, licenciés dans 11 clubs haut-rhinois : Baldersheim, Colmar, Altkirch, Ensisheim, Pfastatt, Kaysersberg, Lapoutroie, Masevaux, Mulhouse, Sundhoffen et Wettolsheim.

Je vous propose d'allouer à cette association pour cette deuxième rencontre de judo qui a connu un vif succès, une subvention d'un montant de **3 500 €**, à l'instar d'un Mercredi Sportif qui est valorisé au même montant (annexe 2).

Cette opération exceptionnelle avec le judo ne sera pas reconduite en 2016.

#### **L'AIDE AUX COMITES DEPARTEMENTAUX : 7 935 €**

Ce soutien concerne les comités qui n'ont pas de conventions de partenariat avec le Conseil départemental. Notre participation globale au titre de 2015 est fixée à 79 820 €. Elle est destinée à les soutenir pour leurs frais administratifs et d'organisation de leurs actions d'animation sportive dans le département.

La participation forfaitaire tient compte du nombre de licenciés, de clubs, de la participation aux compétitions et aux actions de formation.

En accord avec le Conseil Départemental des Sports, il est proposé que l'octroi de l'aide soit conditionné par la production, par chacun de ces comités, d'un formulaire de demande de subvention de fonctionnement, à l'appui duquel sera produit le compte rendu annuel de leur assemblée générale et la présentation d'un bilan financier.

En effet, cette nouvelle procédure permet de mieux appréhender l'activité réelle de ces comités.

Je vous rappelle qu'à l'occasion des réunions de la Commission Permanente du 13 mars et du 24 avril 2015 nous avons examiné à ce titre 32 demandes représentant un montant global de subventions de 65 510 €.

Sont aujourd'hui soumises à votre approbation 5 demandes déposées depuis lors par le Comité Départemental d'Aviron, de Boxe Anglaise, de Pétanque, de l'UFOLEP et la commission haut-rhinoise de la Ligue de Tir à l'Arc, figurant sur la liste en annexe et induisant un soutien financier global de **7 935 €** (annexe 3).

#### **LES MERCREDIS DE NEIGE : 15 000 €**

Cette aide est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes et est réservée aux collèves et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien.

Le mode de calcul prévoit un montant forfaitaire déterminé chaque année de manière à ne pas dépasser l'enveloppe de crédits disponibles. Pour 2015, cette enveloppe a été fixée à 15 000 €.

Concernant cette subvention, le barème suivant vous est proposé :

- 1 et 2 sorties: la demande n'est pas retenue ;
- de 3 à 4 sorties: le calcul se fait sur la base de la moitié de l'effectif ;
- à partir de 5 sorties, le cycle est considéré comme complet.

Grâce à ce système, 1 733 jeunes répartis dans les sept associations sportives des collèves et 22 clubs de ski qui ont sollicité le Conseil départemental, pourront être pris en compte pour un engagement de 15 000 €.

La répartition de cette aide figure dans le tableau en annexe 2.

<b>LES BOURSES POUR LE BAFA : 4 000 €</b>
---

Le Département alloue une bourse de 100 € aux jeunes stagiaires haut-rhinois qui ont obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) à la suite d'une formation théorique et pratique qui s'est déroulée en Alsace. La formation est constituée obligatoirement d'un stage de base, d'un stage d'approfondissement et d'un stage pratique.

Le montant de la bourse pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est fixé à 200 €.

Ces actions se déroulent tout au long de l'année et c'est le Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse -CDMIJ Force Jeune- qui se charge d'instruire les dossiers des bénéficiaires, d'en assurer le suivi et de les proposer au Département.

Pour bénéficier de cette aide, le stagiaire doit adresser sa demande assortie des pièces justificatives dans le trimestre qui suit l'obtention du diplôme.

Il vous est proposé, dans ce rapport, d'accorder une nouvelle série de bourses à l'obtention du BAFA et du BAFD aux bénéficiaires figurant dans la liste en annexe 4 pour un total de 4 000 €.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'attribuer les aides financières suivantes :
  - **25 000 €** au CREPS qui seront imputés sur le programme E732, Imputation 65-32-65737-255712-102.
  - **5 200 €** aux clubs cités en annexe au titre de l'aide départementale aux clubs sportifs pour leurs déplacements, pour les jeunes licenciés, pour l'entraînement des jeunes, la formation des cadres, imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25574-102 (annexe 1),
  - **500 €** au Comité départemental de Judo pour sa participation à la Coupe de France des minimes, imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25574-102 (annexe 1),
  - **3 500 €** à l'ACS Peugeot Citroën de Mulhouse pour l'organisation d'une rencontre de judo, imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25577-102 (annexe 2),
  - **7 935 €** aux 5 Comités départementaux figurant dans la liste en annexe 3, au titre de l'aide au fonctionnement, conformément à la répartition établie dans cette liste, imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25573-102,
  - **15 000 €** aux bénéficiaires des Mercredis de Neige figurant sur la liste ci-annexée, imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-255716-102 et 65-32-65737-255716-102 (annexe 2).
  - **4 000 €** à répartir entre les titulaires du BAFA et du BAFD figurant sur la liste en annexe 4, imputés sur le programme E632 ligne 65-30-6513 – 2556-102.
- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le CREPS et m2A, jointe en annexe au rapport.

Je précise que ces dépenses, correspondant à un engagement financier de **61 135 €** seront imputées au Budget départemental 2015.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN